

Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Vendredi 22 chaâbane 1435 – 20 juin 2014

157^{ème} année

N° 49

Sommaire

Décrets et Arrêtés

Présidence du Gouvernement

- Arrêté du chef du gouvernement du 11 juin 2014, portant délégation de signature. 1596
- Arrêté du chef du gouvernement du 13 juin 2014, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de bibliothécaire ou documentaliste au tribunal administratif. 1596

Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et de la Justice Transitionnelle

- Arrêté du ministre de la justice, des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle du 13 juin 2014, portant délégation de signature 1597
- Démission d'un huissier de justice 1597

Ministère des Affaires Etrangères

- Nomination d'un consul général..... 1597

Ministère de l'Economie et des Finances

- Liste de promotion au grade de technicien au titre de l'année 2012 1598

Ministère de l'Agriculture

- Nomination de chefs de cellule 1598

Ministère des Affaires Sociales	
Arrêtés du ministre des affaires sociales du 11 juin 2014, portant délégation de signature en matière disciplinaire	1598
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique, des Technologies de l'Information et de la Communication	
Nomination d'un chargé de mission.....	1604
Ministère de l'Éducation	
Nomination de directeurs	1604
Nomination de sous-directeurs	1605
Nomination de chefs de service.....	1607
Cessation de fonctions d'un chef de service	1610
Cessation de fonctions de commissaires régionaux de l'éducation	1610
Ministère de la Santé	
Nomination d'un chargé de mission.....	1610
Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable	
Nomination d'un chargé de mission.....	1610
Arrêté du ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable du 11 juin 2014, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général au titre de l'année 2014 (secteur de l'équipement et de l'aménagement du territoire).....	1610
Arrêté du ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable du 11 juin 2014, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte général au titre de l'année 2014 (secteur de l'équipement et de l'aménagement du territoire).....	1611
Arrêté du ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable du 11 juin 2014, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef au titre de l'année 2014 (secteur de l'équipement et de l'aménagement du territoire).....	1611
Arrêté du ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable du 11 juin 2014, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte en chef au titre de l'année 2014 (secteur de l'équipement et de l'aménagement du territoire).....	1612
Arrêté du ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable du 11 juin 2014, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur en chef au titre de l'année 2014 (secteur de l'équipement et de l'aménagement du territoire).....	1612
Arrêté du ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable du 11 juin 2014, portant ouverture du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur conseiller au titre de l'année 2014 (secteur de l'équipement et de l'aménagement du territoire).....	1613
Arrêté du ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable du 11 juin 2014, portant ouverture du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur au titre de l'année 2014 (secteur de l'équipement et de l'aménagement du territoire).....	1614
Ministère de la Jeunesse, des Sports, de la Femme et de la Famille	
Nomination d'un chargé de mission.....	1614
Liste de promotion au choix au grade d'administrateur conseiller au titre de l'année 2013.....	1614

Liste de promotion au choix au grade d'administrateur au titre de l'année 2013.....	1614
Listes de promotion au choix au grade d'attaché d'administration au titre des années 2012 et 2013	1615
Liste de promotion au choix au grade de secrétaire d'administration au titre de l'année 2013.....	1615
Liste de promotion au choix au grade de programmeur au titre de l'année 2013.....	1615

Ministère de la Culture

Nomination d'architectes en chef	1615
--	------

Instance Supérieure Indépendante pour les Elections

Décision de l'instance supérieure indépendante pour les élections n° 2014-6 du 30 avril 2014, fixant les modalités d'organisation administrative, financière et technique de l'instance supérieure indépendante pour les élections	1616
Décision de l'instance supérieure indépendante pour les élections n° 2014-7 du 3 juin 2014, relative aux règles et procédures d'inscription des électeurs pour les élections et référendums.....	1616

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

Arrêté du chef du gouvernement du 11 juin 2014, portant délégation de signature.

Le chef du gouvernement,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle qu'elle a été modifiée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et par la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 68-8 du 8 mars 1968, portant organisation de la cour des comptes, telle qu'elle a été modifiée par la loi n° 70-17 du 20 avril 1970 et par la loi organique n° 90-82 du 29 octobre 1990, modifiée et complétée par la loi organique n° 2001-75 du 17 juillet 2001 et par la loi organique n° 2008-3 du 29 janvier 2008,

Vu la loi n° 72-87 du 27 décembre 1972, portant loi de finances pour la gestion 1973 et notamment son article 18,

Vu la loi n° 73-81 du 31 décembre 1973, portant promulgation du code de la comptabilité publique, l'ensemble des textes qui l'ont modifiée et complétée,

Vu le décret-loi n° 70-6 du 26 septembre 1970, portant statut des membres de la cour des comptes, ratifié par la loi n° 70-46 du 20 novembre 1970, modifié par le décret-loi n° 74-18 du 24 octobre 1974, par la loi n° 81-3 du 23 janvier 1981, par la loi n° 86-76 du 28 juillet 1986, par la loi organique n° 90-83 du 29 octobre 1990, la loi organique n° 2001-77 du 24 juillet 2001 et par le décret-loi n° 2011-90 du 29 septembre 2011,

Vu le décret n° 2014-1770 du 27 mai 2014, portant nomination de Monsieur Abdellatif Kharrat, premier président de la cour des comptes à compter du 17 mars 2014,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 22 décembre 1998, portant désignation d'ordonnateurs secondaires.

Arrête :

Article premier - En application des dispositions de l'article 18 de la loi susvisée n° 72-87 du 27 décembre 1972, Monsieur Abdellatif Kharrat, premier président de la cour des comptes, est habilité à signer par délégation du chef du gouvernement, tous les actes concernant l'ordonnancement des recettes et des dépenses de la section II relative à la cour des comptes du budget du conseil d'Etat.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 17 mars 2014 et sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 11 juin 2014.

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du chef du gouvernement du 13 juin 2014, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de bibliothécaire ou documentaliste au tribunal administratif.

Le chef du gouvernement,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée et complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 99-2762 du 6 décembre 1999, fixant le statut particulier du corps des personnels des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques,

Vu l'arrêté du chef du gouvernement du 6 mai 2014 fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de bibliothécaire ou documentaliste au tribunal administratif.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au tribunal administratif, le 11 septembre 2014 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de bibliothécaire ou documentaliste.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un seul (1) poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 11 août 2014.

Tunis, le 13 juin 2014.

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

**MINISTERE DE LA JUSTICE, DES
DROITS DE L'HOMME ET DE LA
JUSTICE TRANSITIONNELLE**

Arrêté du ministre de la justice, des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle du 13 juin 2014, portant délégation de signature.

Le ministre de la justice, des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 74-1062 du 28 novembre 1974, fixant les attributions du ministère de la justice,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2010-3152 du 1^{er} décembre 2010, portant organisation du ministère de la justice et des droits de l'Homme,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu le décret n° 2014- 1409 du 24 avril 2014, chargeant Mademoiselle Saloua Ben Ouhida, administrateur en chef de greffe de juridiction, des fonctions de directeur des affaires administratives au ministère de la justice, des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle.

Arrête :

Article premier - En application des dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Mademoiselle Saloua Ben Ouhida, directeur des affaires administratives, est habilitée à signer par délégation du ministre de la justice, des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle, tous les documents se rapportant à ses fonctions, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 24 avril 2014 et sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 13 juin 2014.

*Le ministre de la justice, des droits de
l'Homme et de la justice transitionnelle*

Hafedh Ben Salah

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Par arrêté du ministre de la justice, des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle du 11 juin 2014.

La démission de Monsieur Abdelkader Shimi, huissier de justice à l'Ariana circonscription du tribunal de première de instance dudit lieu, est acceptée pour des raisons personnelles à compter de la date de la publication du présent arrêté au Journal Officiel de la République Tunisienne.

**MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES**

Par arrêté Républicain n° 2014-136 du 12 juin 2014.

Monsieur Abdelhamid Errai, ministre plénipotentiaire, est chargé des fonctions de consul général de la République Tunisienne à Tripoli, à compter du 4 octobre 2014 (régularisation).

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

**Liste des agents à promouvoir au grade de
technicien à la régie nationale des tabacs et
des allumettes au titre de l'année 2012**

- Lotfi Laïd,
- Ezzeddine Chenaïni,
- Larbi Baccouche,
- Ali Trimech,
- Mohamed Arfaoui.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Par décret n° 2014-2153 du 13 juin 2014.

Monsieur Mongi Barhoumi, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de la cellule territoriale de vulgarisation agricole « Jelma » au commissariat régional au développement agricole de Sidi Bouzid.

Par décret n° 2014-2154 du 13 juin 2014.

Monsieur Mokhtar Ben Slimene, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de la cellule territoriale de vulgarisation agricole « El-Mazzouna » au commissariat régional au développement agricole de Sidi Bouzid.

Par décret n° 2014-2155 du 13 juin 2014.

Monsieur Bechir Khelifi, technicien en chef, est chargé des fonctions de chef de la cellule territoriale de vulgarisation agricole « Ouled Haffouz » au commissariat régional au développement agricole de Sidi Bouzid.

Par décret n° 2014-2156 du 13 juin 2014.

Monsieur Hedi Souissi, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de la cellule territoriale de vulgarisation agricole « Souk El Jedid » au commissariat régional au développement agricole de Sidi Bouzid.

Par décret n° 2014-2157 du 13 juin 2014.

Monsieur Lazhar Saidi, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de la cellule territoriale de vulgarisation agricole « Meknassi » au commissariat régional au développement agricole de Sidi Bouzid.

Par décret n° 2014-2158 du 13 juin 2014.

Monsieur Othman Hajlaoui, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de la cellule territoriale de vulgarisation agricole « Bir H' Fai » au commissariat régional au développement agricole de Sidi Bouzid.

Par décret n° 2014-2159 du 13 juin 2014.

Monsieur Ali Mechi, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de la cellule territoriale de vulgarisation agricole « Menzel Bouzaiane » au commissariat régional au développement agricole de Sidi Bouzid.

Par décret n° 2014-2160 du 13 juin 2014.

Monsieur Ali Khelifi, technicien en chef, est chargé des fonctions de chef de la cellule territoriale de vulgarisation agricole « Regueb » au commissariat régional au développement agricole de Sidi Bouzid.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

**Arrêté du ministre des affaires sociales du 11
juin 2014, portant délégation de signature en
matière disciplinaire.**

Le ministre des affaires sociales,

Vu la loi constituante n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, fixant l'organisation et les attributions des directions régionales des affaires sociales, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2014-1525 du 30 avril 2014,

Vu le décret n° 2013-538 du 22 janvier 2013, chargeant Monsieur Abdelfattah Abid, administrateur général du service social, des fonctions de directeur régional des affaires sociales de la Manouba,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, modifiant et complétant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, le ministre des affaires sociales délègue à Monsieur Abdelfattah Abid, travailleur social général, chargé des fonctions de directeur régional des affaires sociales de la Manouba, le droit de signature des décisions de sanctions disciplinaires de premier degré, et ce, pour les agents relevant de son autorité.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 2014 et sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 11 juin 2014.

Le ministre des affaires sociales

Ahmed Ammar Youmbai

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre des affaires sociales du 11 juin 2014, portant délégation de signature en matière disciplinaire.

Le ministre des affaires sociales,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, fixant l'organisation et les attributions des directions régionales des affaires sociales, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2014-1525 du 30 avril 2014,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-1527 du 2 mai 2014, chargeant Monsieur Ahmed Ammar, travailleur social conseiller, des fonctions de directeur régional des affaires sociales de Tataouine.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, modifiant et complétant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, le ministre des affaires sociales délègue à Monsieur Ahmed Ammar, travailleur social conseiller, chargé des fonctions de directeur régional des affaires sociales de Tataouine, le droit de signature des décisions de sanctions disciplinaires de premier degré, et ce, pour les agents relevant de son autorité.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 2014 et sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 11 juin 2014.

Le ministre des affaires sociales

Ahmed Ammar Youmbai

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre des affaires sociales du 11 juin 2014, portant délégation de signature en matière disciplinaire.

Le ministre des affaires sociales,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2011-970 du 14 juillet 2011, chargeant Monsieur Abderrazak Ghaddab, administrateur du service social, des fonctions de directeur régional des affaires sociales de l'Ariana,

Vu le décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, fixant l'organisation et les attributions des directions régionales des affaires sociales, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2014-1525 du 30 avril 2014,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, modifiant et complétant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, le ministre des affaires sociales délègue à Monsieur Abderrazak Ghaddab, travailleur social conseiller, chargé des fonctions de directeur régional des affaires sociales de l'Ariana, le droit de signature des décisions de sanctions disciplinaires de premier degré, et ce, pour les agents relevant de son autorité.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 2014 et sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 11 juin 2014.

Le ministre des affaires sociales

Ahmed Ammar Youmbai

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre des affaires sociales du 11 juin 2014, portant délégation de signature en matière disciplinaire.

Le ministre des affaires sociales,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, fixant l'organisation et les attributions des directions régionales des affaires sociales, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2014-1525 du 30 avril 2014,

Vu le décret n° 2013-537 du 22 janvier 2013, chargeant Monsieur Fethi Hassouna, administrateur du service social, des fonctions de directeur régional des affaires sociales de Nabeul,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, modifiant et complétant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, le ministre des affaires sociales délègue à Monsieur Fethi Hassouna, travailleur social conseiller, chargé des fonctions de directeur régional des affaires sociales de Nabeul, le droit de signature des décisions de sanctions disciplinaires de premier degré, et ce, pour les agents relevant de son autorité.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 2014 et sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 11 juin 2014.

Le ministre des affaires sociales

Ahmed Ammar Youmbai

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre des affaires sociales du 11 juin 2014, portant délégation de signature en matière disciplinaire.

Le ministre des affaires sociales,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, fixant l'organisation et les attributions des directions régionales des affaires sociales, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2014-1525 du 30 avril 2014,

Vu le décret n° 2013-2280 du 28 mai 2013, chargeant Monsieur Chaker Sahli, inspecteur général du travail et de conciliation, des fonctions de directeur régional des affaires sociales du Kef,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, modifiant et complétant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, le ministre des affaires sociales délègue à Monsieur Chaker Sahli, inspecteur général du travail et de conciliation, chargé des fonctions de directeur régional des affaires sociales du Kef, le droit de signature des décisions de sanctions disciplinaires de premier degré, et ce, pour les agents relevant de son autorité.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 2014 et sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 11 juin 2014.

Le ministre des affaires sociales

Ahmed Ammar Youmbai

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre des affaires sociales du 11 juin 2014, portant délégation de signature en matière disciplinaire.

Le ministre des affaires sociales,

Vu la loi constituante n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, fixant l'organisation et les attributions des directions régionales des affaires sociales, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2014-1525 du 30 avril 2014,

Vu le décret n° 2014-85 du 16 janvier 2014, chargeant Monsieur Salah Kardallou, travailleur social en chef, des fonctions de directeur régional des affaires sociales de Gafsa,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, modifiant et complétant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, le ministre des affaires sociales délègue à Monsieur Salah Kardallou, travailleur social en chef, chargé des fonctions de directeur régional des affaires sociales de Gafsa, le droit de signature des décisions de sanctions disciplinaires de premier degré, et ce, pour les agents relevant de son autorité.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 2014 et sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 11 juin 2014.

Le ministre des affaires sociales

Ahmed Ammar Youmbai

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre des affaires sociales du 11 juin 2014, portant délégation de signature en matière disciplinaire.

Le ministre des affaires sociales,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, fixant l'organisation et les attributions des directions régionales des affaires sociales, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2014-1525 du 30 avril 2014,

Vu le décret n° 2012-1338 du 6 août 2012, chargeant Monsieur Habib Ben Alaya, administrateur du service social, des fonctions de directeur régional des affaires sociales de Kairouan,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, modifiant et complétant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, le ministre des affaires sociales délègue à Monsieur Habib Ben Alaya, travailleur social conseiller, chargé des fonctions de directeur régional des affaires sociales de Kairouan, le droit de signature des décisions de sanctions disciplinaires de premier degré, et ce, pour les agents relevant de son autorité.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 2014 et sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 11 juin 2014.

Le ministre des affaires sociales

Ahmed Ammar Youmbai

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre des affaires sociales du 11 juin 2014, portant délégation de signature en matière disciplinaire.

Le ministre des affaires sociales,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, fixant l'organisation et les attributions des directions régionales des affaires sociales, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2014-1525 du 30 avril 2014,

Vu le décret n° 2013-539 du 22 janvier 2013, chargeant Monsieur Zouhair El Amri, administrateur conseiller du service social, des fonctions de directeur régional des affaires sociales de Zaghouan,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, modifiant et complétant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, le ministre des affaires sociales délègue à Monsieur Zouhair El Amri, travailleur social en chef, chargé des fonctions de directeur régional des affaires sociales de Zaghouan, le droit de signature des décisions de sanctions disciplinaires de premier degré, et ce, pour les agents relevant de son autorité.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 2014 et sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 11 juin 2014.

Le ministre des affaires sociales

Ahmed Ammar Youmbai

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre des affaires sociales du 11 juin 2014, portant délégation de signature en matière disciplinaire.

Le ministre des affaires sociales,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2011-967 du 14 juillet 2011, chargeant Monsieur Mohamed Ben Salah, inspecteur du travail et de conciliation, des fonctions de directeur régional des affaires sociales de Sousse,

Vu le décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, fixant l'organisation et les attributions des directions régionales des affaires sociales, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2014-1525 du 30 avril 2014,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, modifiant et complétant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, le ministre des affaires sociales délègue à Monsieur Mohamed Ben Salah, inspecteur central du travail et de conciliation, chargé des fonctions de directeur régional des affaires sociales de Sousse, le droit de signature des décisions de sanctions disciplinaires de premier degré, et ce, pour les agents relevant de son autorité.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 2014 et sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 11 juin 2014.

Le ministre des affaires sociales

Ahmed Ammar Youmbai

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre des affaires sociales du 11 juin 2014, portant délégation de signature en matière disciplinaire.

Le ministre des affaires sociales,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2011-971 du 14 juillet 2011, chargeant Monsieur Ali Zouaghi, administrateur conseiller du service social, des fonctions de directeur régional des affaires sociales de Ben Arous,

Vu le décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, fixant l'organisation et les attributions des directions régionales des affaires sociales, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2014-1525 du 30 avril 2014,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, modifiant et complétant loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, le ministre des affaires sociales délègue à Monsieur Ali Zouaghi, travailleur social en chef, chargé des fonctions de directeur régional des affaires sociales de Ben Arous, le droit de signature des décisions de sanctions disciplinaires de premier degré, et ce, pour les agents relevant de son autorité.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 2014 et sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 11 juin 2014.

Le ministre des affaires sociales

Ahmed Ammar Youmbai

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre des affaires sociales du 11 juin 2014, portant délégation de signature en matière disciplinaire.

Le ministre des affaires sociales,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2011-969 du 14 juillet 2011, chargeant Monsieur Amor Sallem, administrateur conseiller du service social, des fonctions de directeur régional des affaires sociales de Mahdia,

Vu le décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, fixant l'organisation et les attributions des directions régionales des affaires sociales, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2014-1525 du 30 avril 2014,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, modifiant et complétant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, le ministre des affaires sociales délègue à Monsieur Amor Sallem, travailleur social en chef, chargé des fonctions de directeur régional des affaires sociales de Mahdia, le droit de signature des décisions de sanctions disciplinaires de premier degré, et ce, pour les agents relevant de son autorité.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 2014 et sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 11 juin 2014.

Le ministre des affaires sociales

Ahmed Ammar Youmbai

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE, DES TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION**

Par décret n° 2014-2161 du 13 juin 2014.

Monsieur Radhouan Boukhris, maître de conférences de l'enseignement supérieur militaire, est nommé chargé de mission au cabinet du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, des technologies de l'information et de la communication, à compter du 26 mars 2014.

MINISTERE DE L'EDUCATION

Par décret n° 2014-2162 du 11 juin 2014.

Monsieur Lazhar Rahal, professeur principal hors classe de l'enseignement, est chargé des fonctions de commissaire régional de l'éducation à Gafsa.

En application des dispositions de l'article 4 (nouveau) du décret n° 2011-1005 du 21 juillet 2011 portant modification du décret n° 2010-2205 du 6 septembre 2010, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2014-2163 du 11 juin 2014.

Monsieur Habib Taghouti, professeur principal hors classe de l'enseignement, est chargé des fonctions de directeur du cycle primaire au commissariat régional de l'éducation à Siliana.

Par décret n° 2014-2164 du 11 juin 2014.

Monsieur Najib Kharraz, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de directeur du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au commissariat régional de l'éducation à Nabeul.

Par décret n° 2014-2165 du 11 juin 2014.

Monsieur Abdelwahab Balloum, professeur principal hors classe de l'enseignement, est chargé des fonctions de directeur de l'évaluation, de la qualité et des technologies de l'information et de la communication au commissariat régional de l'éducation à Nabeul.

Par décret n° 2014-2166 du 11 juin 2014.

Monsieur Abdelhamid Zribi, professeur principal hors classe de l'enseignement, est chargé des fonctions de directeur de l'évaluation, de la qualité et des technologies de l'information et de la communication au commissariat régional de l'éducation à Siliana.

Par décret n° 2014-2167 du 13 juin 2014.

Monsieur Jamel Baccouche, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de directeur de l'évaluation, de la qualité et des technologies de l'information et de la communication au commissariat régional de l'éducation à Béja.

Par décret n° 2014-2168 du 13 juin 2014.

Monsieur Mohamed Salah Maaroufi, professeur principal hors classe de l'enseignement, est chargé des fonctions de directeur de l'évaluation, de la qualité et des technologies de l'information et de la communication au commissariat régional de l'éducation à Jendouba.

Par décret n° 2014-2169 du 11 juin 2014.

Monsieur Mostapha Lachkhem, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargée des fonctions de sous-directeur de l'enseignement, de la formation et de l'évaluation du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la direction du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au commissariat régional de l'éducation à Gafsa.

Par décret n° 2014-2170 du 11 juin 2014.

Monsieur Bouhdid El Guambri, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de sous-directeur des ressources humaines au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Nabeul.

Par décret n° 2014-2171 du 11 juin 2014.

Madame Amel Ben Mahjoub, inspecteur des écoles primaires, est chargée des fonctions de sous-directeur de l'enseignement, de la formation et de l'évaluation du cycle primaire à la direction du cycle primaire au commissariat régional de l'éducation à Mahdia.

Par décret n° 2014-2172 du 11 juin 2014.

Madame Amel Ben Njima épouse Ben Abdallah, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargée des fonctions de sous-directeur de l'enseignement, de la formation et de l'évaluation du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la direction du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au commissariat régional de l'éducation à Nabeul.

Par décret n° 2014-2173 du 11 juin 2014.

Monsieur Samir Betaieb, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de sous-directeur de la vie scolaire et des affaires des élèves du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la direction du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au commissariat régional de l'éducation à Nabeul.

Par décret n° 2014-2174 du 11 juin 2014.

Madame Najla Gargabou épouse Chouchene, administrateur conseiller de l'éducation, est chargée des fonctions de sous-directeur de l'évaluation et de la qualité à la direction de l'évaluation de la qualité et des technologies de l'information et de la communication au commissariat régional de l'éducation à Nabeul.

Par décret n° 2014-2175 du 11 juin 2014.

Monsieur Farid Hammami, administrateur conseiller de l'éducation, est chargé des fonctions de sous-directeur des ressources humaines au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Siliana.

Par décret n° 2014-2176 du 11 juin 2014.

Monsieur Hassen Bargaoui, professeur principal hors classe de l'enseignement, est chargé des fonctions de sous-directeur de la vie scolaire et des affaires des élèves du cycle primaire à la direction du cycle primaire au commissariat régional de l'éducation à Siliana.

Par décret n° 2014-2177 du 11 juin 2014.

Monsieur Nouredine Makdoui, professeur principal de l'enseignement technique, est chargé des fonctions de sous-directeur des affaires financières au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Siliana.

Par décret n° 2014-2178 du 11 juin 2014.

Monsieur Mohamed Dridi, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de sous-directeur de la vie scolaire et des affaires des élèves du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la direction du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au commissariat régional de l'éducation à Siliana.

Par décret n° 2014-2179 du 13 juin 2014.

Monsieur Lotfi Zhani, professeur principal hors classe de l'enseignement, est chargé des fonctions de sous-directeur des bâtiments, des équipements et de la maintenance au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Béja.

Par décret n° 2014-2180 du 13 juin 2014.

Monsieur Mondher Sabri, professeur principal hors classe, est chargé des fonctions de sous-directeur des ressources humaines au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Tozeur.

Par décret n° 2014-2181 du 13 juin 2014.

Monsieur Adel Mejbri, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'évaluation et de la qualité à la direction de l'évaluation, de la qualité et des technologies de l'information et de la communication au commissariat régional de l'éducation à Tunis 2.

Par décret n° 2014-2182 du 13 juin 2014.

Monsieur Khaled Madi, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de sous-directeur de la vie scolaire et des affaires des élèves du cycle primaire à la direction du cycle primaire au commissariat régional de l'éducation à Tunis 2.

Par décret n° 2014-2183 du 13 juin 2014.

Monsieur Faouzi Mehwechi, inspecteur des écoles primaires, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'enseignement, de la formation et de l'évaluation du cycle primaire à la direction du cycle primaire au commissariat régional de l'éducation à Jendouba.

Par décret n° 2014-2184 du 13 juin 2014.

Monsieur Wajdi Ferjani, administrateur conseiller de l'éducation, est chargé des fonctions de sous-directeur de la vie scolaire et des affaires des élèves du cycle primaire à la direction du cycle primaire au commissariat régional de l'éducation à Mahdia.

Par décret n° 2014-2185 du 13 juin 2014.

Madame Lilia Tourki, inspecteur des écoles primaires, est chargée des fonctions de sous-directeur de l'assistance pédagogique du cycle primaire à la direction de l'inspection du cycle primaire à l'inspection générale de la pédagogie de l'éducation au ministère de l'éducation.

Par décret n° 2014-2186 du 13 juin 2014.

Madame Ithem Barboura, inspecteur des écoles primaires, est chargée des fonctions de sous-directeur de la vie scolaire du cycle primaire à la direction de la vie scolaire du cycle primaire à la direction générale du cycle primaire au ministère de l'éducation.

Par décret n° 2014-2187 du 13 juin 2014.

Monsieur Hassène Hmila, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de sous-directeur de la pédagogie et des normes de l'enseignement secondaire à la direction de la pédagogie et des normes du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la direction générale des programmes et de la formation continue au ministère de l'éducation.

Par décret n° 2014-2188 du 13 juin 2014.

Monsieur Hssouna Manai, professeur principal hors classe de l'enseignement, est chargé des fonctions de sous-directeur des ressources humaines au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Jendouba.

Par décret n° 2014-2189 du 13 juin 2014.

Monsieur Abdelaziz Achouri, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de sous-directeur de la vie scolaire et des affaires des élèves du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la direction du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au commissariat régional de l'éducation à Tunis 1.

Par décret n° 2014-2190 du 13 juin 2014.

Monsieur Salem Hnein, administrateur conseiller de l'éducation, est chargé des fonctions de sous-directeur des affaires financières au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Mahdia.

Par décret n° 2014-2191 du 11 juin 2014.

Monsieur Houcine Zayadi, administrateur conseiller de l'éducation, est chargé des fonctions de chef de service de la gestion du personnel des écoles primaires au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Nabeul.

Par décret n° 2014-2192 du 11 juin 2014.

Monsieur Adel Belghith, analyste central, est chargé des fonctions de chef de service de la gestion du personnel des écoles préparatoires et des lycées au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Nabeul.

Par décret n° 2014-2193 du 11 juin 2014.

Madame Malak Yaakoubi, administrateur conseiller de l'éducation, est chargée des fonctions de chef de service de la gestion financière des écoles primaires au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Nabeul.

Par décret n° 2014-2194 du 11 juin 2014.

Monsieur Monji Ben Khelifa, administrateur conseiller de l'éducation, est chargé des fonctions de chef de service de la gestion du personnel des écoles primaires au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Mahdia.

Par décret n° 2014-2195 du 11 juin 2014.

Monsieur Sadok Dhrif, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de chef de service de l'éducation et de la formation du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la direction du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au commissariat régional de l'éducation à Siliana.

Par décret n° 2014-2196 du 11 juin 2014.

Monsieur Faycel Abidi, professeur principal de l'enseignement technique, est chargé des fonctions de chef de service des affaires des élèves du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la direction du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au commissariat régional de l'éducation à Siliana.

Par décret n° 2014-2197 du 11 juin 2014.

Monsieur Chawki Hammami, professeur de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de chef de service du budget et de la tutelle financière des établissements au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Siliana.

Par décret n° 2014-2198 du 11 juin 2014.

Monsieur Farid Sadraoui, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de chef de service du budget et de la tutelle financière des établissements au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Gafsa.

Par décret n° 2014-2199 du 11 juin 2014.

Mademoiselle Ahlem Zargni, ingénieur principal, est chargée des fonctions de chef de service des bâtiments, de la maintenance et de la gestion des biens au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Nabeul.

Par décret n° 2014-2200 du 11 juin 2014.

Madame Jihen Farhat, administrateur conseiller de l'éducation, est chargée des fonctions de chef de service de la gestion des crédits à la sous-direction des affaires financières au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Nabeul.

Par décret n° 2014-2201 du 11 juin 2014.

Madame Jalila Fathalli, administrateur conseiller de l'éducation, est chargée des fonctions de chef de service du budget et de la tutelle financière des établissements à la sous-direction des affaires financières au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Nabeul.

Par décret n° 2014-2202 du 13 juin 2014.

Madame Khaoula Ben Mustapha, professeur de l'enseignement secondaire, est chargée des fonctions de chef de service des concours et des examens professionnels au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Nabeul.

Par décret n° 2014-2203 du 13 juin 2014.

Monsieur Habib Saadi, professeur de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de chef de service des affaires des élèves du cycle primaire à la direction du cycle primaire au commissariat régional de l'éducation à Béja.

Par décret n° 2014-2204 du 13 juin 2014.

Monsieur Moez Jeddi, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de chef du bureau de planification et de statistique au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Tozeur.

En application des dispositions de l'article 28 du décret n° 2010-2205 du 6 septembre 2010, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages alloués à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2014-2205 du 13 juin 2014.

Madame Houda Azaizi, administrateur conseiller de l'éducation, est chargée des fonctions de chef de service des concours et examens professionnels au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Tunis 2.

Par décret n° 2014-2206 du 13 juin 2014.

Monsieur Ridha Ayachi, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de chef de bureau d'ordre au commissariat régional de l'éducation à Jendouba.

En application des dispositions de l'article 28 du décret n° 2010-2205 du 6 septembre 2010, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages alloués à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2014-2207 du 13 juin 2014.

Madame Kaouther Homrani, administrateur conseiller de l'éducation, est chargée des fonctions de chef de service du budget et de la tutelle financière des établissements au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Jendouba.

Par décret n° 2014-2208 du 13 juin 2014.

Monsieur Mohamed Amine Abidi, administrateur conseiller de l'éducation, est chargé des fonctions de chef de bureau du secrétariat permanent de la commission des marchés publics au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Jendouba.

En application des dispositions de l'article 28 du décret n° 2010-2205 du 6 septembre 2010, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages alloués à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2014-2209 du 13 juin 2014.

Madame Manel Bahri, administrateur conseiller de l'éducation, est chargée des fonctions de chef de service de la gestion des personnels des écoles préparatoires et des lycées au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Jendouba.

Par décret n° 2014-2210 du 13 juin 2014.

Monsieur Moncef Hnachria, administrateur conseiller de l'éducation, est chargé des fonctions de chef du bureau d'ordre au commissariat régional de l'éducation à Mahdia.

En application des dispositions de l'article 28 du décret n° 2010-2205 du 6 septembre 2010, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages alloués à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2014-2211 du 13 juin 2014.

Monsieur Saber Slouma, administrateur conseiller de l'éducation, est chargé des fonctions de chef de service des affaires des élèves du cycle primaire à la direction du cycle primaire au commissariat régional de l'éducation à Mahdia.

Par décret n° 2014-2212 du 13 juin 2014.

Monsieur Abdelmlak Aliani, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de chef de service de la formation et de l'enseignement du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la direction du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au commissariat régional de l'éducation à Gafsa.

Par décret n° 2014-2213 du 13 juin 2014.

Monsieur Sami Sallami, professeur de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de chef du bureau d'ordre au commissariat régional de l'éducation à Gafsa.

En application des dispositions de l'article 28 du décret n° 2010-2205 du 6 septembre 2010, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages alloués à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2014-2214 du 13 juin 2014.

Monsieur Kais Laouini, professeur de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de chef de service de la gestion des crédits au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Tunis 2.

Par décret n° 2014-2215 du 13 juin 2014.

Monsieur Fekri Ghabri, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de chef de service de développement à la sous-direction des études et du développement à la direction de l'informatique à la direction générale de l'informatique et de l'administration électronique au ministère de l'éducation.

Par décret n° 2014-2216 du 13 juin 2014.

Madame Maha Ben Mohamed, professeur de l'enseignement secondaire, est chargée des fonctions de chef de service des affaires des élèves à la sous-direction de la vie scolaire du cycle primaire à la direction de la vie scolaire du cycle primaire à la direction générale du cycle primaire au ministère de l'éducation.

Par décret n° 2014-2217 du 13 juin 2014.

Monsieur Khaled Hammami, professeur de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de chef de service de l'action éducative du cycle primaire à la sous-direction de la vie scolaire du cycle primaire à la direction de la vie scolaire du cycle primaire à la direction générale du cycle primaire au ministère de l'éducation.

Par décret n° 2014-2218 du 13 juin 2014.

Madame Latifa Temoumi, professeur de l'enseignement secondaire, est chargée des fonctions de chef de service du préscolaire à la sous-direction de l'éducation et de l'enseignement au cycle primaire à la direction de l'éducation et de l'enseignement du cycle primaire à la direction générale du cycle primaire au ministère de l'éducation.

Par décret n° 2014-2219 du 13 juin 2014.

Monsieur Mohsen Bleli, professeur principal hors classe de l'enseignement, est chargé des fonctions de chef de service de l'évaluation et des examens scolaires du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la direction du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au commissariat régional de l'éducation à Jendouba.

Par décret n° 2014-2220 du 13 juin 2014.

Madame Dalel Dali, gestionnaire conseiller de documents et d'archives, est chargée des fonctions de chef du bureau d'ordre au commissariat régional de l'éducation à Bizerte.

En application des dispositions de l'article 28 du décret n° 2010-2205 du 6 septembre 2010, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages alloués à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2014-2221 du 13 juin 2014.

Madame Moufida Jelidi, gestionnaire conseiller de documents et d'archives, est chargée des fonctions de chef de service des méthodes à la sous-direction de l'organisation et des méthodes à la direction de l'organisation, de la documentation et des archives au secrétariat général du ministère de l'éducation.

Par décret n° 2014-2222 du 13 juin 2014.

Monsieur Sleth Nassri, professeur de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de chef de service des concours et des examens professionnels au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Jendouba.

Par décret n° 2014-2223 du 13 juin 2014.

Madame Najia Guermezi épouse Yahyaoui, professeur principal hors classe de l'enseignement, est chargée des fonctions de chef de service de la formation et de l'enseignement du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la direction du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au commissariat régional de l'éducation à Tunis 1.

Par décret n° 2014-2224 du 13 juin 2014.

Monsieur Sami Sahloul, professeur principal des écoles primaires, est chargé des fonctions de chef de service de la formation et de l'enseignement du cycle primaire à la direction du cycle primaire au commissariat de l'éducation à Sfax 1.

Par décret n° 2014-2225 du 11 juin 2014.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Chawki Hamidi, administrateur de l'éducation, en qualité de chef de service du budget et de la tutelle financière des établissements au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Gafsa, à compter du 11 décembre 2013.

Par décret n° 2014-2226 du 11 juin 2014.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Magtouf Dhahri, inspecteur principal des écoles préparatoires et des lycées secondaires, en qualité de commissaire régional de l'éducation à Gafsa, à compter du 28 novembre 2013.

Par décret n° 2014-2227 du 11 juin 2014.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Mohamed Skhana, inspecteur principal des écoles préparatoires et des lycées secondaires, en qualité de commissaire régional de l'éducation à Mahdia, à compter du 15 avril 2014.

MINISTERE DE LA SANTE

Par décret n° 2014-2228 du 13 juin 2014.

Madame Ines Ayedi, maître assistant de l'enseignement supérieur, est nommée chargée de mission au cabinet du ministre de la santé, à compter du 1^{er} mars 2014.

**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT,
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Par décret n° 2014-2229 du 13 juin 2014.

Monsieur Chokri Nacib est nommé chargé de mission au cabinet du ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable (section développement durable) à compter du 10 mars 2014.

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable du 11 juin 2014, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général au titre de l'année 2014 (secteur de l'équipement et de l'aménagement du territoire).

Le ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-819 du 12 avril 1999, portant statut particulier au corps commun des ingénieurs des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2009-113 du 21 janvier 2009,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 31 juillet 1999, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable, le 4 août 2014 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général au titre de l'année 2014 (secteur de l'équipement et de l'aménagement du territoire).

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à cinq (5) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidats est fixée au 4 juillet 2014.

Tunis, le 11 juin 2014.

*Le ministre de l'équipement, de
l'aménagement du territoire et du
développement durable*

Hedi Larbi

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable du 11 juin 2014, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte général au titre de l'année 2014 (secteur de l'équipement et de l'aménagement du territoire).

Le ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-1569 du 15 juillet 1999, portant statut particulier du corps commun des architectes de l'administration, tel que complété et modifié par le décret n° 2009-116 du 21 janvier 2009,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 20 octobre 1999, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte général appartenant au corps commun des architectes de l'administration.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable, le 5 août 2014 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte général au titre de l'année 2014 (secteur de l'équipement et de l'aménagement du territoire) .

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à trois (3) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidats est fixée au 4 juillet 2014.

Tunis, le 11 juin 2014.

*Le ministre de l'équipement, de
l'aménagement du territoire et du
développement durable*

Hedi Larbi

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable du 11 juin 2014, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef au titre de l'année 2014 (secteur de l'équipement et de l'aménagement du territoire).

Le ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-819 du 12 avril 1999, portant statut particulier au corps commun des ingénieurs des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2009-113 du 21 janvier 2009,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 31 juillet 1999, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable, le 7 août 2014 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef au titre de l'année 2014 (secteur de l'équipement et de l'aménagement du territoire).

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à trente (30) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidats est fixée au 7 juillet 2014.

Tunis, le 11 juin 2014.

*Le ministre de l'équipement, de
l'aménagement du territoire et du
développement durable*

Hedi Larbi

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable du 11 juin 2014, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte en chef au titre de l'année 2014 (secteur de l'équipement et de l'aménagement du territoire).

Le ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée.

Vu le décret n° 99-1569 du 15 juillet 1999, portant statut particulier du corps commun des architectes de l'administration, tel que complété et modifié par le décret n° 2009-116 du 21 janvier 2009,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 20 octobre 1999, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte en chef appartenant au corps commun des architectes de l'administration.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable, le 11 août 2014 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte en chef au titre de l'année 2014 (secteur de l'équipement et de l'aménagement du territoire).

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à deux (2) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidats est fixée au 11 juillet 2014.

Tunis, le 11 juin 2014.

*Le ministre de l'équipement, de
l'aménagement du territoire et du
développement durable*

Hedi Larbi

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable du 11 juin 2014, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur en chef au titre de l'année 2014 (secteur de l'équipement et de l'aménagement du territoire).

Le ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, portant statut particulier du corps administratif commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2008-559 du 4 mars 2008 et le décret n° 2012-2362 du 10 octobre 2012,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du chef du gouvernement du 16 avril 2013, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur en chef appartenant au corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable, le 12 août 2014 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur en chef au titre de l'année 2014 (secteur de l'équipement et de l'aménagement du territoire).

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à six (6) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidats est fixée au 11 juillet 2014.

Tunis, le 11 juin 2014.

*Le ministre de l'équipement, de
l'aménagement du territoire et du
développement durable*

Hedi Larbi

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable du 11 juin 2014, portant ouverture du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur conseiller au titre de l'année 2014 (secteur de l'équipement et de l'aménagement du territoire).

Le ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, portant statut particulier du corps administratif commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2008-559 du 4 mars 2008 et le décret n° 2012-2362 du 10 octobre 2012,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du chef du gouvernement du 19 mars 2013, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur conseiller appartenant au corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable, le 14 août 2014 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur conseiller au titre de l'année 2014 (secteur de l'équipement et de l'aménagement du territoire) .

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à douze (12) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidats est fixée au 14 juillet 2014.

Tunis, le 11 juin 2014.

*Le ministre de l'équipement, de
l'aménagement du territoire et du
développement durable*

Hedi Larbi

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable du 11 juin 2014, portant ouverture du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur au titre de l'année 2014 (secteur de l'équipement et de l'aménagement du territoire).

Le ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2014-3 du 3 février 2014 et la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, portant statut particulier du corps administratif commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2008-559 du 4 mars 2008 et le décret n° 2012-2362 du 10 octobre 2012,

Vu l'arrêté Républicain n° 2014-32 du 29 janvier 2014, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du chef du gouvernement du 19 mars 2013, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur appartenant au corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable, le 18 août 2014 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur au titre de l'année 2014 (secteur de l'équipement et de l'aménagement du territoire).

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à cinq (5) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidats est fixée au 18 juillet 2014.

Tunis, le 11 juin 2014.

*Le ministre de l'équipement, de
l'aménagement du territoire et du
développement durable*

Hedi Larbi

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

**MINISTERE DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS, DE LA FEMME
ET DE LA FAMILLE**

Par décret n° 2014-2230 du 13 juin 2014.

Monsieur Sghaier Zouita, professeur principal d'enseignement secondaire d'éducation physique, est nommé chargé de mission au cabinet du ministre de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille.

Liste des agents à promouvoir au choix au grade d'administrateur conseiller au titre de l'année 2013

- Bechir Elloumi,
- Amel Aouini Haddaoui.

Liste des agents à promouvoir au choix au grade d'administrateur au titre de l'année 2013

- Souhaib Maalej.

Liste des agents à promouvoir au choix au grade d'attaché d'administration au titre de l'année 2012

- Intidhar Zammouri Ben Abdelkader,
- Mongi Abdallah.

Liste des agents à promouvoir au choix au grade d'attaché d'administration au titre de l'année 2013

- Imed Bejaoui,
- Raoudha Jendoubi .

Liste des agents à promouvoir au choix au grade de secrétaire d'administration au titre de l'année 2013

- Najoua Dhambri Belkadhi.

Liste des agents à promouvoir au choix au grade de programmeur au titre de l'année 2013

- Hamed Elmeki.

MINISTERE DE LA CULTURE

Par décret n° 2014-2231 du 13 juin 2014.

Les architectes principaux, dont les noms suivent, sont nommés architectes en chef à l'institut national du patrimoine au ministère de la culture :

- Yosra Mahouachi épouse Zalila,
- Mohamed Mohsen Belhamra.

instance supérieure indépendante pour les élections

Décision de l'instance supérieure indépendante pour les élections n° 2014-6 du 30 avril 2014, fixant les modalités d'organisation administrative, financière et technique de l'instance supérieure indépendante pour les élections (1).

Décision de l'instance supérieure indépendante pour les élections n° 2014-7 du 3 juin 2014, relative aux règles et procédures d'inscription des électeurs pour les élections et référendums (1).

⁽¹⁾ Les textes sont publiés uniquement en langue arabe.

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN.0330.7921

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T

"Ce numéro du Journal Officiel de la République Tunisienne a été déposé au siège du gouvernorat de Tunis le 21 juin 2014"